

RAPPORT DU TRESORIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions statutaires de notre association ANS Vie-Covéa, j'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2024.

AU COMPTE DE RESULTAT

Les Cotisations se sont élevées à 2.611.475,10 € contre 2.625.586,60 € en 2023.

La cotisation a été maintenue à 1,30 € par adhérent, comme les années précédentes.

Les Charges s'élèvent à 2.193.039,62 € contre 2.108.217,42 € en 2023.

Comme chaque année, la majeure partie de ces charges est afférente à la tenue de l'Assemblée Générale annuelle, et plus particulièrement au coût des tirages et envois des convocations. L'Assemblée Générale absorbe à elle seule 1.966.893,85 € du total des charges de l'association.

Il est rappelé que, conformément à ses obligations légales et réglementaires, l'ANS Vie-Covéa convoque individuellement ses adhérents, ce qui explique le montant élevé du poste « Frais d'Assemblée Générale ».

L'excédent de l'exercice est de 526 579,10 €.

AU BILAN

Les « Fonds propres », comprenant les reports de résultats antérieurs et le résultat de l'exercice, s'élèvent à 5.776.784,64 €.

Les liquidités disponibles s'élèvent à 7.098.770,92 €, sachant qu'au 31/12/2024 il reste à payer des dettes fournisseurs et fiscales pour 1.514.158,47 €, dont la facturation des affranchissements de la convocation à l'Assemblée Générale 2024, d'un montant de 1.372.526,34 €.

Ces comptes représentant l'activité de l'Association au 31 décembre 2024, sont soumis à votre approbation.

LA TRESORIERE
Isabelle JEANVOINE

